

DELIBERATION N° 2018-373

L'an deux mille dix huit, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 13 décembre 2018 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Marc PUJOL.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, Mme Nathalie BEAUFILS, M. Olivier AMIEL, Mme Fatima DAHINE, M. Michel PINELL, Mme Danièle PAGES, M. Richard PULY-BELLI, M. Mohamed IAOUADAN, Mme Chantal GOMBERT, M. Alain GEBHART, Mme Suzy SIMON-NICAISE, Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID, Mme Joëlle ANGLADE, M. Stéphane RUEL, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, Mme Annabelle BRUNET, M. Marcel ZIDANI, Mme Nicole AMOUROUX, Mme Michèle FABRE, M. Jean-Joseph CALVO, Mme Francine ENRIQUE, M. Dominique SCHEMLA, Mme Josiane CABANAS, Mme Véronique AURIOL-VIAL, Mme Brigitte PUIGGALI, M. Jean-Michel HENRIC, M. Bernard LAMOTHE, M. Olivier SALES, Mme Virginie BARRE, M. Charles PONS, M. Yves GUIZARD, Mme Christelle POLONI, M. Jérôme FLORIDO, Mme Carine COMMES, M. Nicolas REQUESENS, M. Bruno LEMAIRE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Clotilde FONT, M. Mohamed BELLEBOU, Mme Catherine PUJOL, M. Xavier BAUDRY, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Florence MICOLAU, Mme Danielle PUJOL, M. Michel ROIG.

REPRESENTE(S) : Laurent GAUZE, ayant donné pouvoir à Marcel ZIDANI, Pierre-Olivier BARBE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Brice LAFONTAINE, ayant donné pouvoir à Clotilde FONT, Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, ayant donné pouvoir à Bruno LEMAIRE, Louis ALIOT, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Bénédicte MARCHAND, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY

ABSENT(S) : Mme Isabelle de NOELL-MARCHESAN, M. Alexandre BOLO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christelle POLONI, Conseillère Municipale

=====

Tarifs des services publics municipaux 2019

M. Jean-Marc PUJOL expose :

Mes chers collègues,

La ville de Perpignan gère de nombreux services en particulier dans les domaines culturels, sportifs, sociaux ou éducatifs. Certains de ces services publics font l'objet d'une tarification qui est votée chaque année par le conseil municipal.

Le fascicule, présenté en annexe, comporte de nouvelles prestations, d'autres font l'objet de réajustement pour tenir compte de l'inflation. Toutefois la plupart des tarifs indiqués sont identiques à ceux de 2018.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er janvier 2019.



Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver les tarifs municipaux 2019,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte :

43 POUR

10 ABSTENTION(S) : M. Bruno LEMAIRE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Mohamed BELLEBOU, Mme Catherine PUJOL, M. Louis ALIOT, M. Xavier BAUDRY, Mme Bénédicte MARCHAND, M. Jean-Yves GATAULT, Mme Danielle PUJOL.

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

Accusé reçu le : 24 DEC. 2018 066-216601369- 20181219 - 105578 - DE-1-1

Affiché le : 24 DEC. 2018

M. Jean-Marc PUJOL, Le Maire

